

Demande de Permis de Construire



CONTIS 24

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29 410

1 / situation du terrain

1/1	plan de situation du terrain	1/80000	PC1
1/2	plan de situation du terrain	1/10000	PC1
1/3	vue aérienne du terrain	1/3000	PC1
1/4	plan parcellaire	1/2900	PC2
1/5	plan masse état initial du site	1/2500	PC2

Édition du 11 octobre 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
N° au tableau de l'Ordre des Architectes : 074106
SIRET : 883 205 00093

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

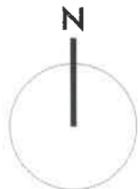
Dossier édité le 11 octobre 2023

Projet de ferme agrivoltaïque (flot sud)

Commune de Pleyber-Christ 29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la ferme agrivoltaïque

0 2 kilomètres



PC1

1/1 situation du terrain au 1/80000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

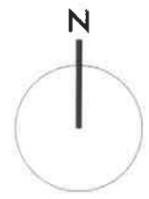
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

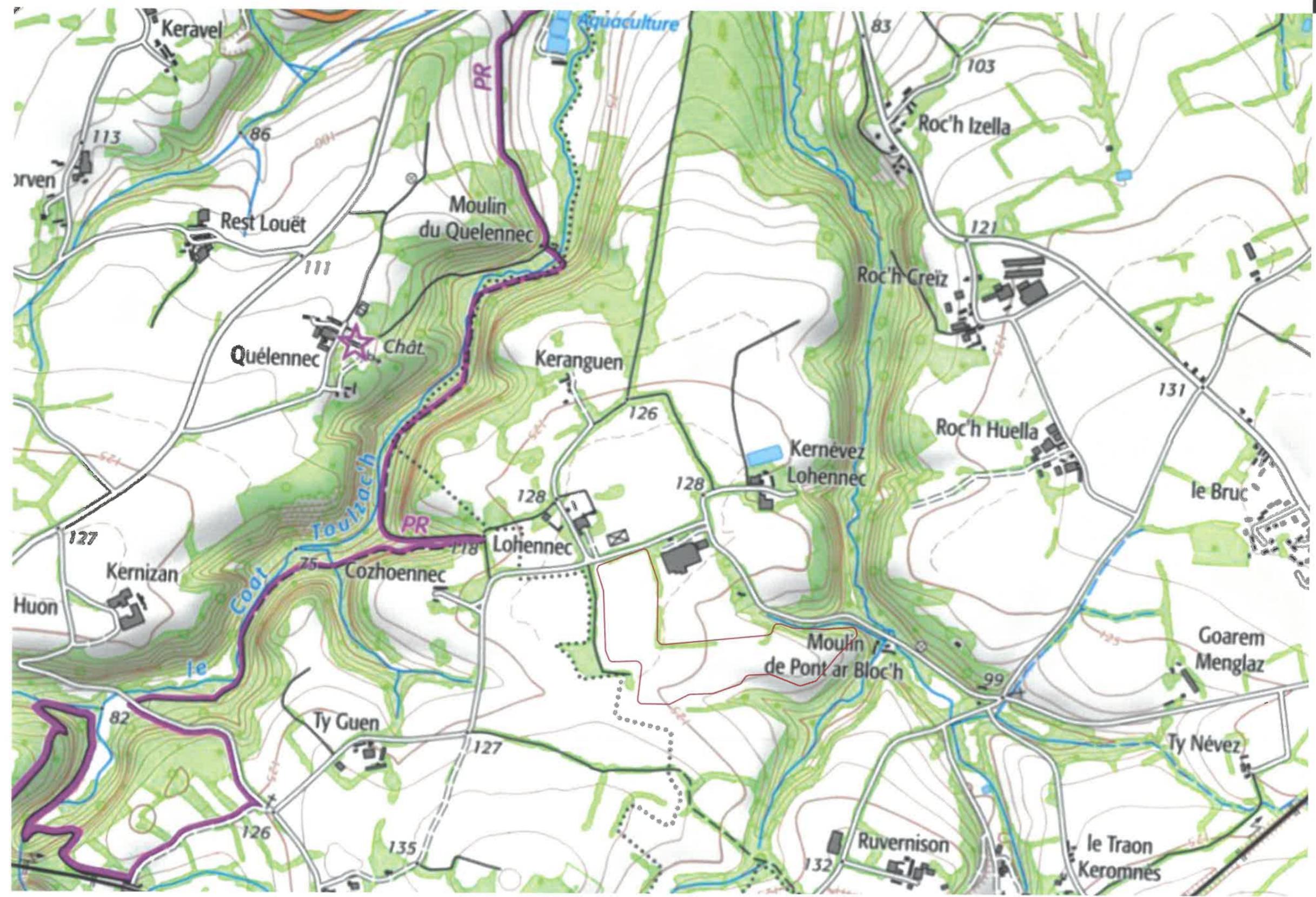
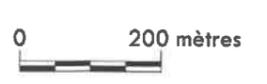
Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la ferme
agrivoltaïque



PC1

1/2 situation du terrain au 1/10 000

atelier
yc^{au}
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au}
Yvette Carneiro, architecte DPLG et urbaniste
15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106
Code APE - NAF 7111 Z

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la clôture
de l'îlot



PC1

1/3 vue aérienne du terrain au 1/3000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

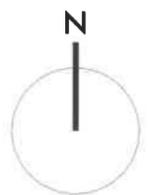
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

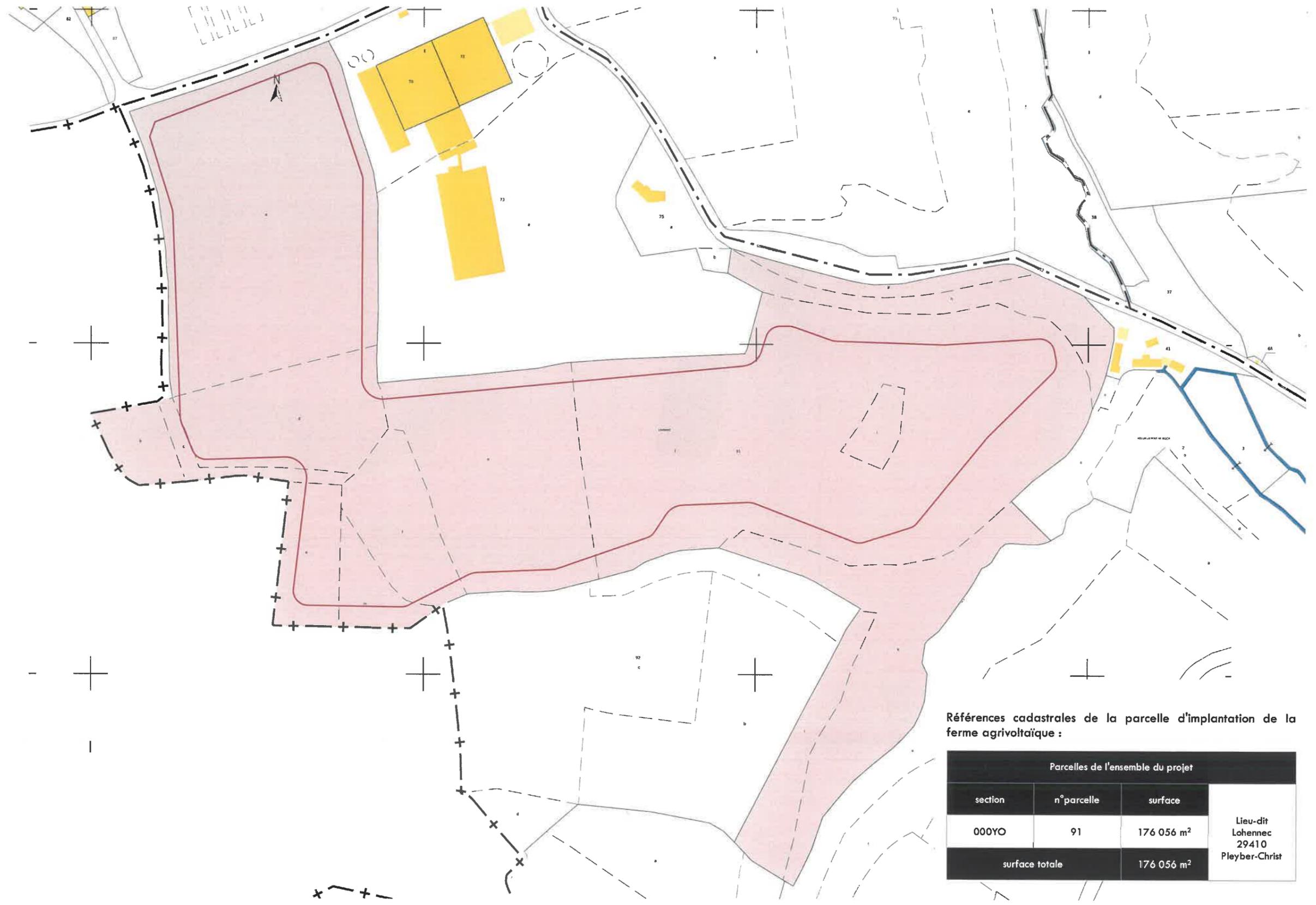
Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la parcelle
de l'îlot
emprise de la clôture
de l'îlot



Références cadastrales de la parcelle d'implantation de la ferme agrivoltaïque :

Parcelles de l'ensemble du projet			
section	n° parcelle	surface	
000YO	91	176 056 m ²	Lieu-dit Lohennec 29410 Pleyber-Christ
surface totale		176 056 m ²	

PC2

1/4 plan parcellaire au 1/2900



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

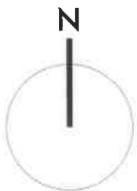
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410

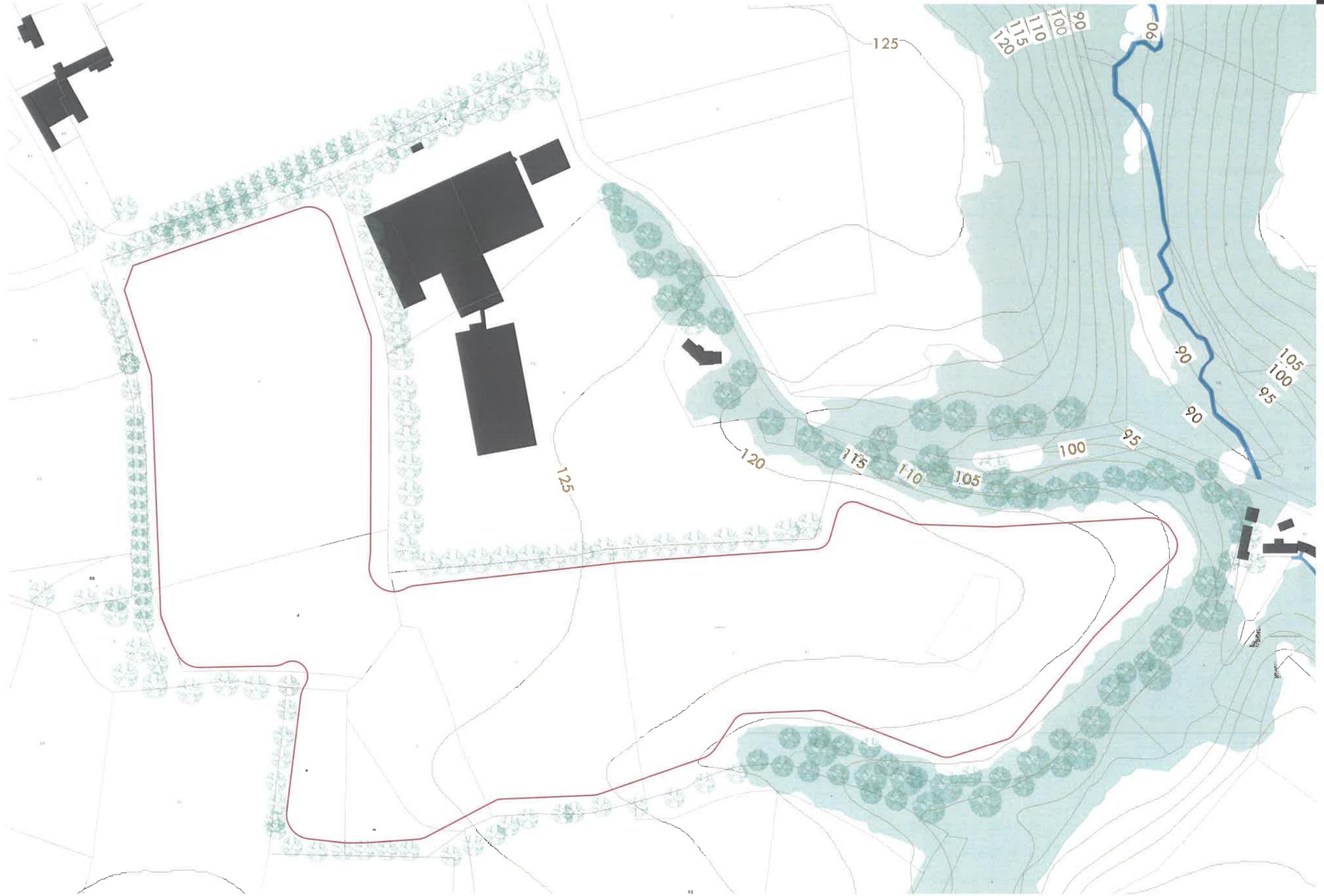


CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



- frame végétale
- courbes de niveau
- parcelles cadastrales
- emprise de la clôture l'îlot agrivoltaïque

0 40 mètres



PC2

1/5 plan masse état initial au 1/2500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Demande de Permis de Construire



CONTIS 24

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque (îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29 410

2/implantation

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque	1/2300	PC2
2/2 coupes sur le terrain et la ferme agrivoltaïque	1/900 et 1/600	PC3
2/3 coupes sur le terrain et la ferme agrivoltaïque	1/2100 et 1/500	PC3
2/4 coupe de détail	1/300	PC3

Édition du 11 octobre 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

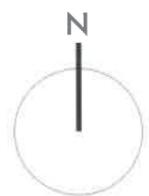
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410

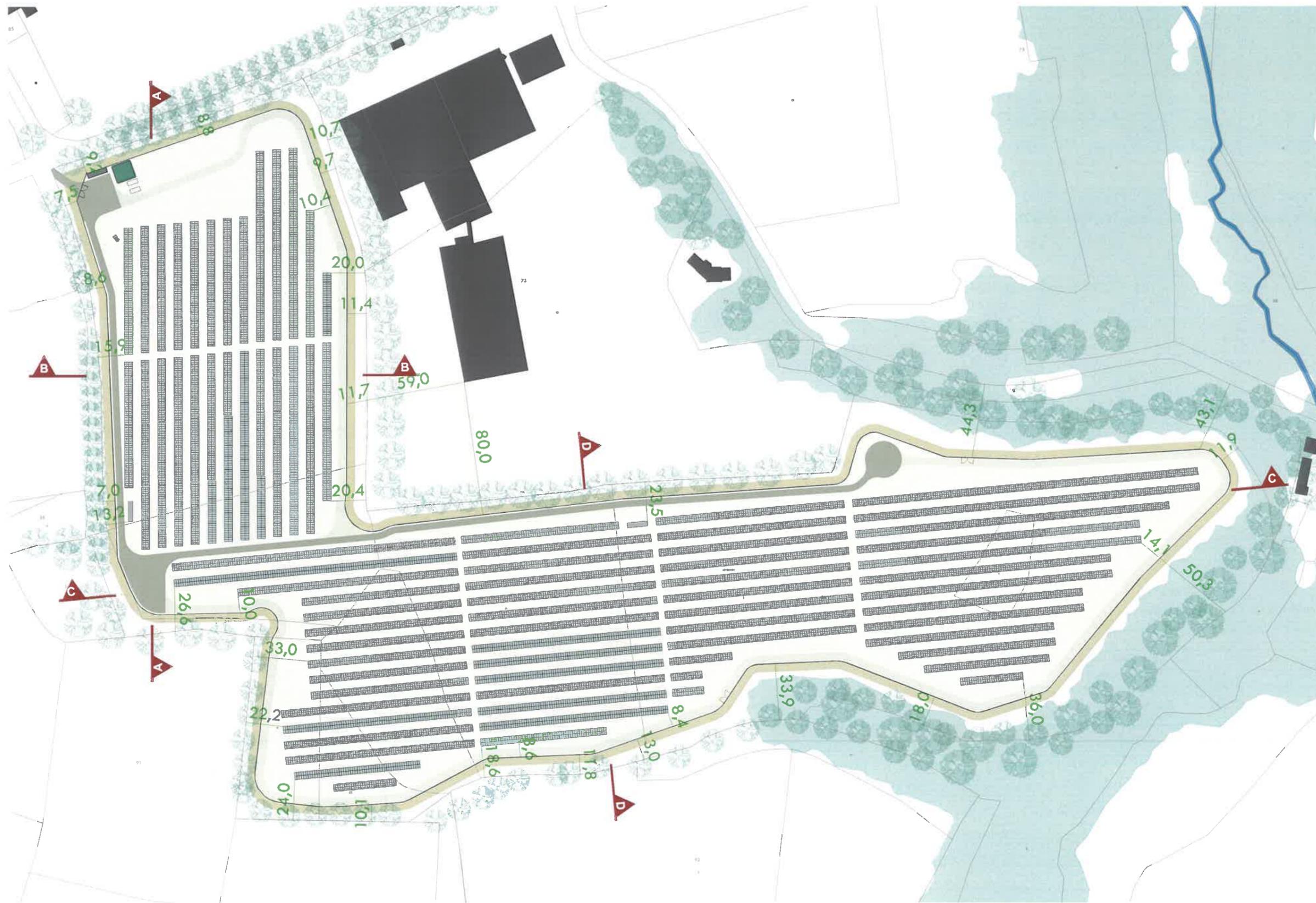


CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



- trame végétale existante
- parcelles cadastrales
- clôture et portail agricole
- clôture et portail
- poste de transformation
- poste de livraison
- modules photovoltaïques
- bandes périphériques externes
- bandes périphériques internes
- pistes lourdes
- citerne
- locaux d'exploitation

0 40 mètres



PC2

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque au 1/2300



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

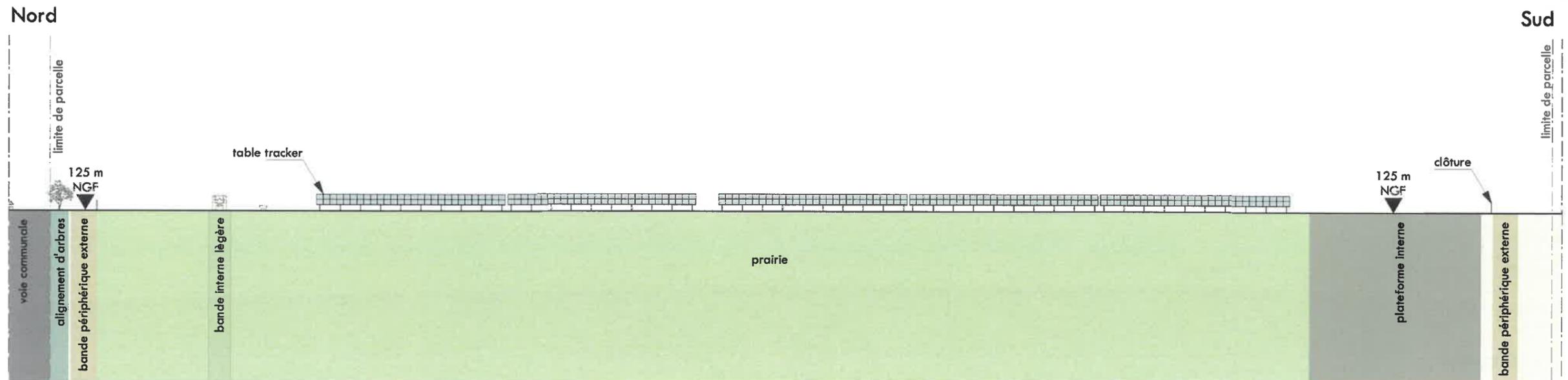
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

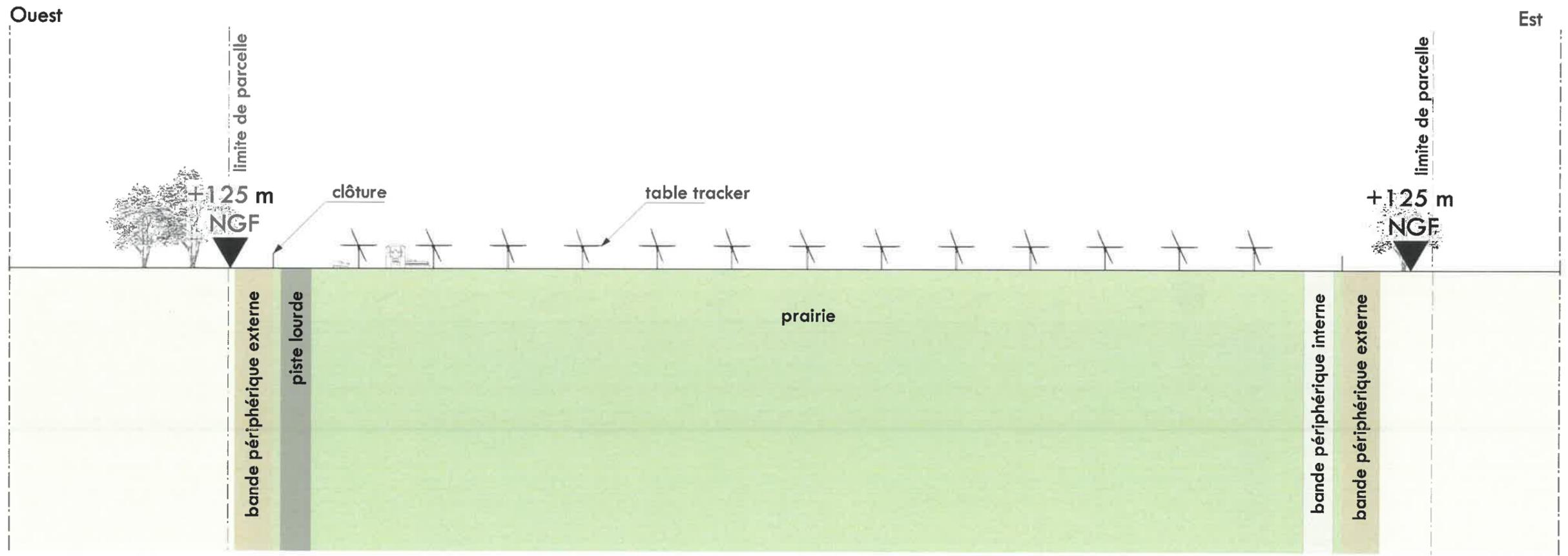
Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



coupe AA 1/900



coupe BB 1/600



PC3

2/2 coupes au 1 / 900 et 1 / 600



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

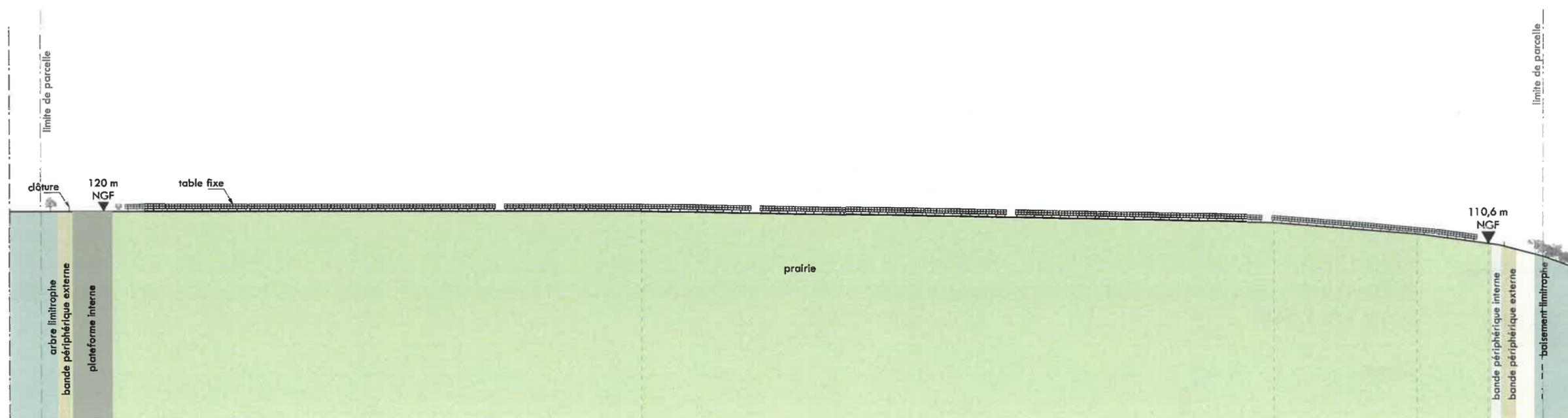
Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410



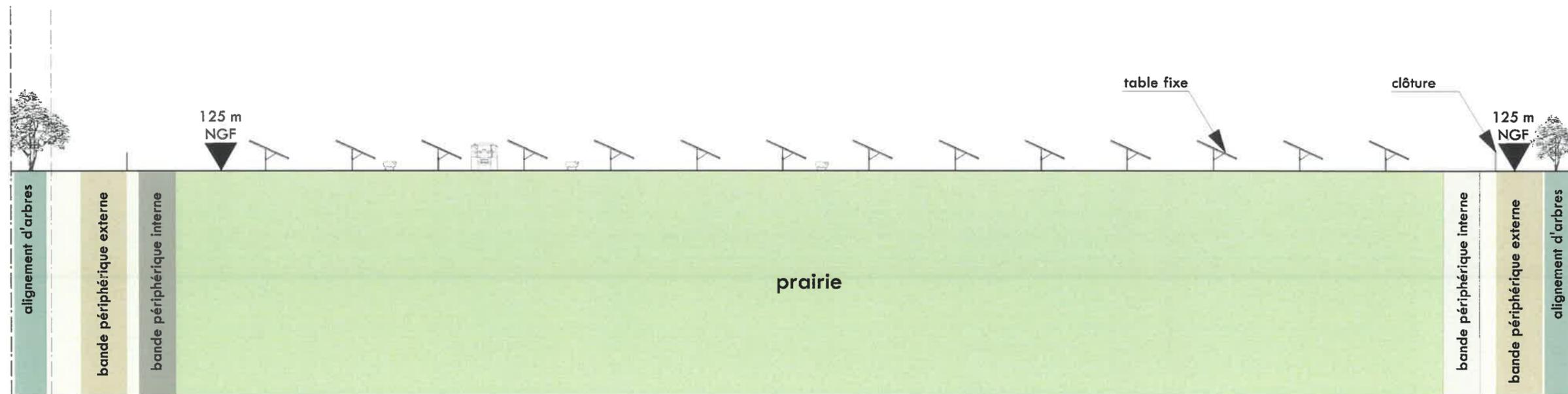
CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Ouest



coupe CC 1/2100

Nord



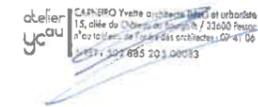
coupe DD 1/500

PC3

2/3 coupes au 1 / 2100 et 1/500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le 11 octobre 2023

Projet de ferme agrivoltaïque (îlot sud)

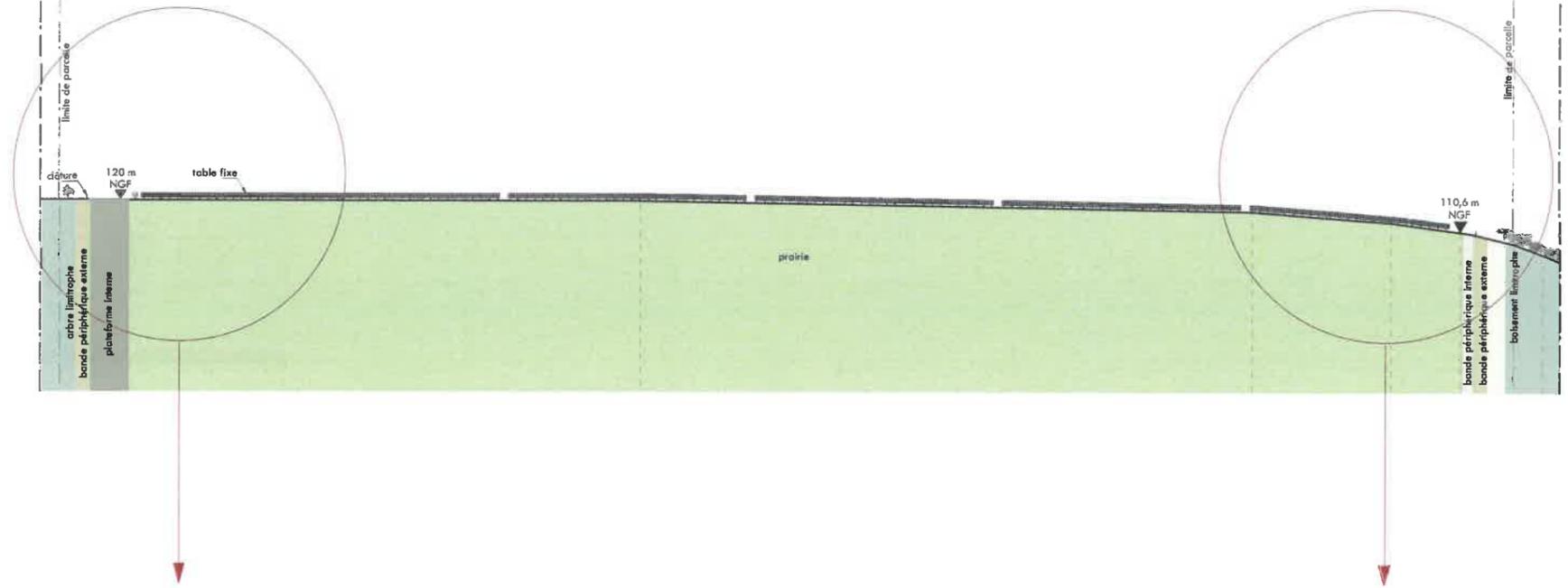
Commune de Pleyber-Christ 29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

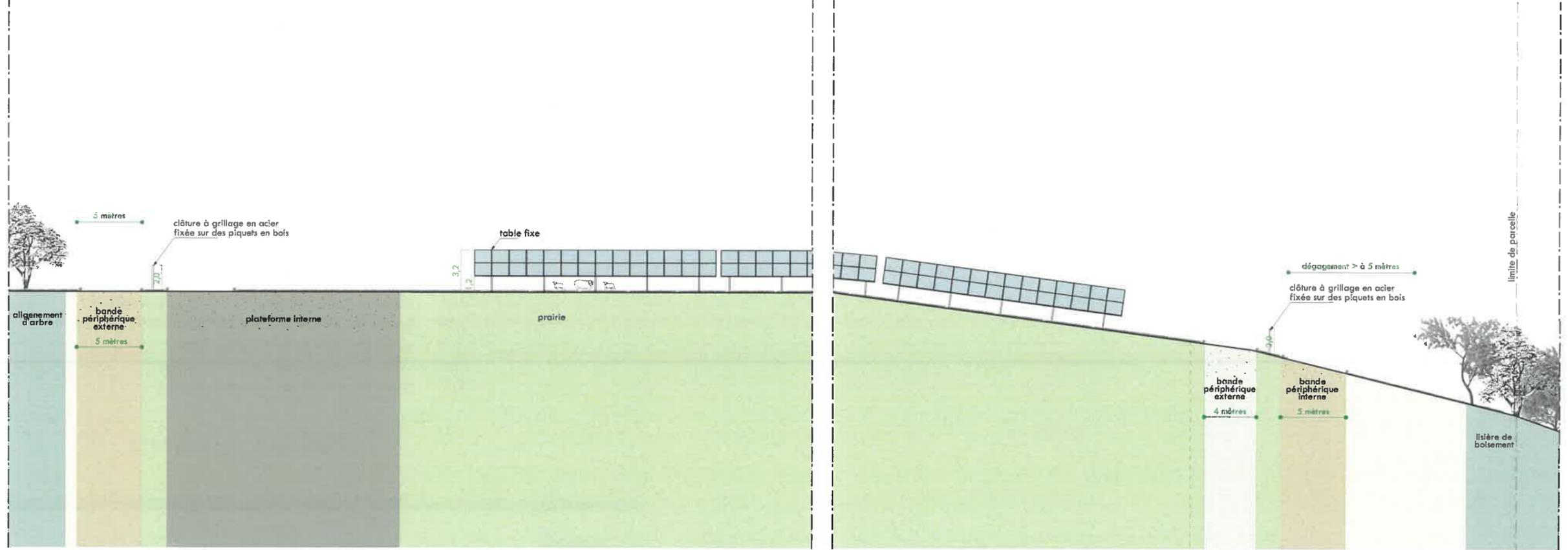


Nord



Sud

Nord



Sud

PC3

2/4 coupe de détail au 1/350



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Demande de Permis de Construire



CONTIS 24

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque (îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29 410

3/détails

3/1	plan et façades des postes de transformation	1/125 PC5
3/2	plan et façades du poste de livraison	1/125 PC5
3/3	plan et façades des locaux d'exploitation	1/125 PC5
3/4	plans de détail de la citerne et de la clôture	1/125 PC5
3/5	plan de détail des tables fixes	1/250 PC5
3/6	plan de détail des tables tracker	1/250 PC5
3/7	plan de détail sur l'entrée du site	1/300 PC5

Édition du 11 octobre 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atellerycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

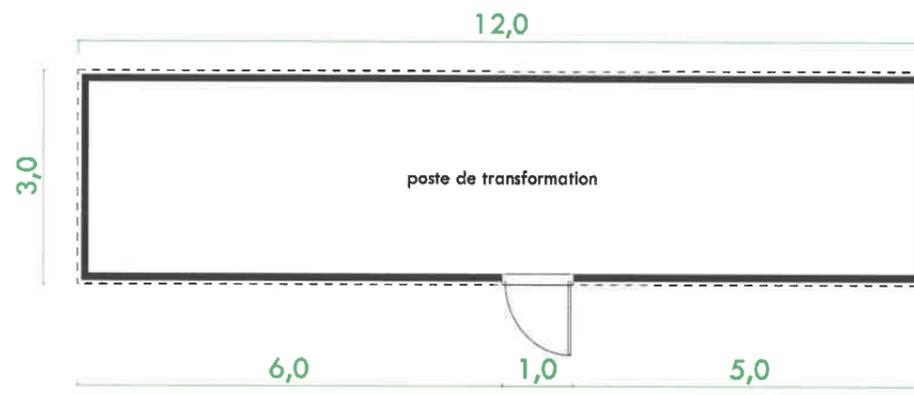
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

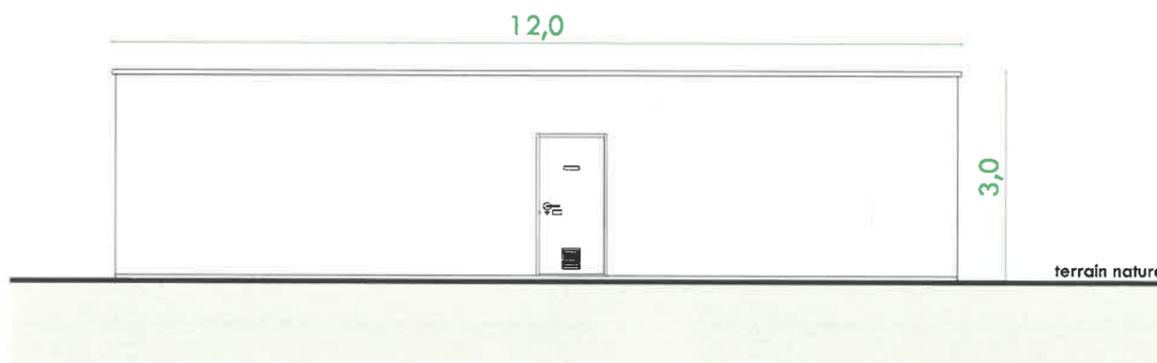
Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

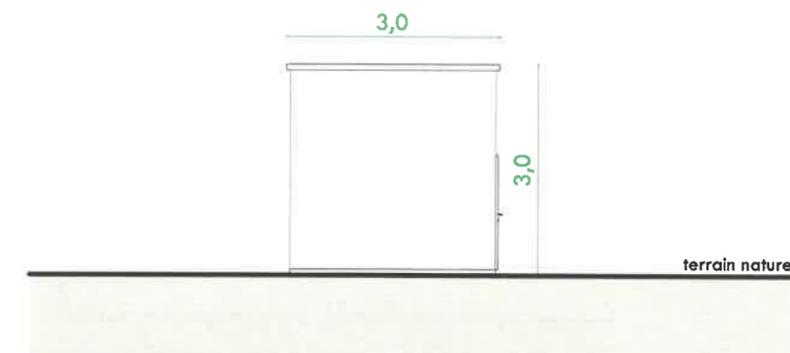


Plan

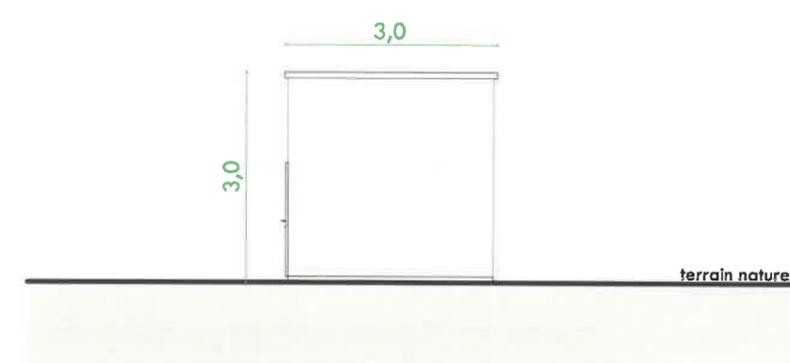
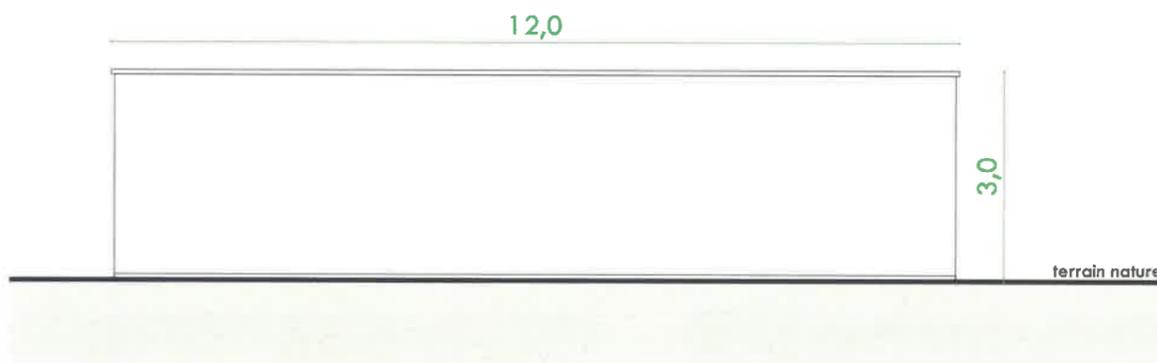


Façades avant et arrière

2 postes de transformation sont implantés à l'intérieur de la clôture de cet îlot de la ferme agrivoltaïque.



Façades latérales



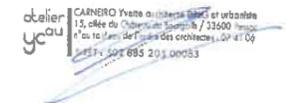
0 2,5 mètres

3/1 plan et façades de détail du poste de transformation au 1/125

PC5



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

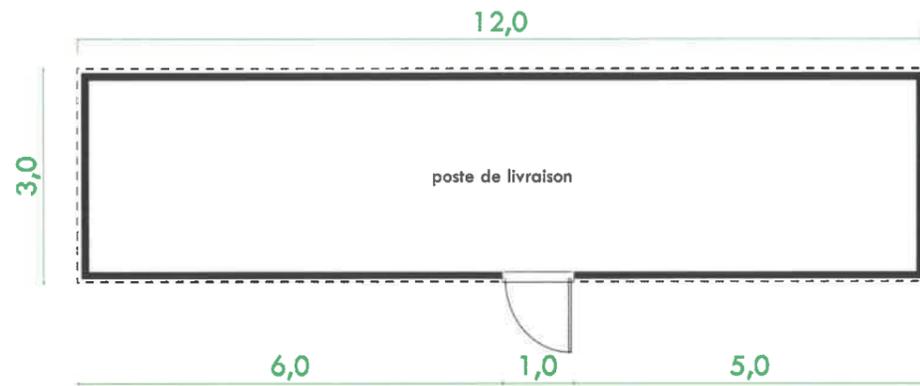
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(flot sud)

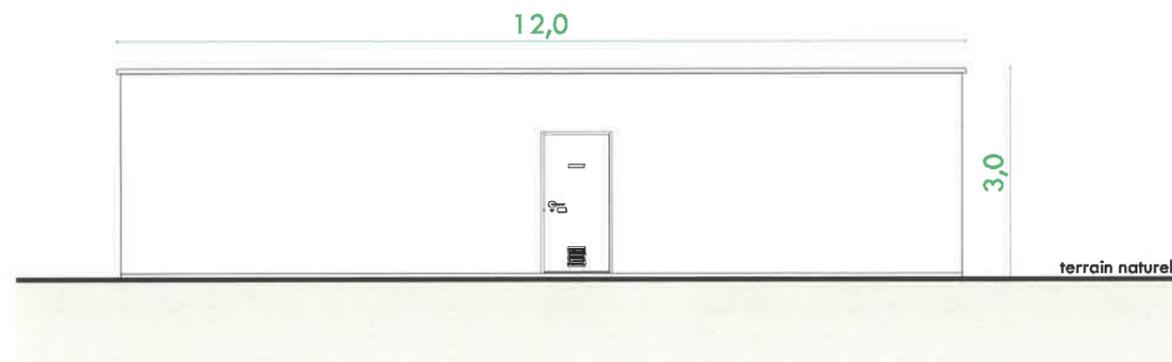
Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

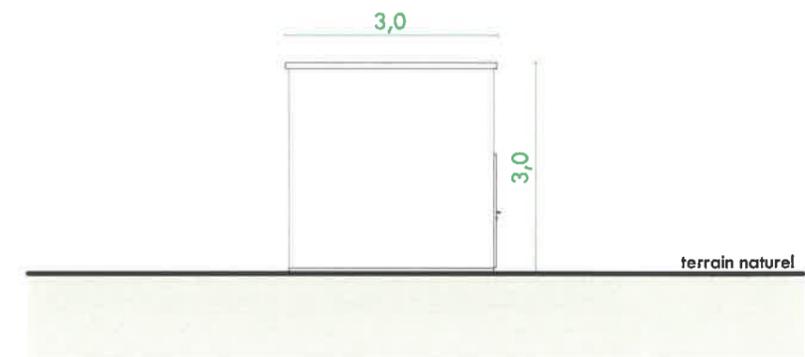


Plan

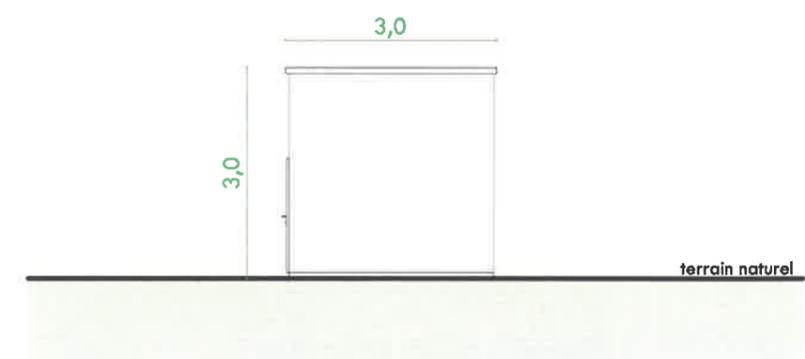
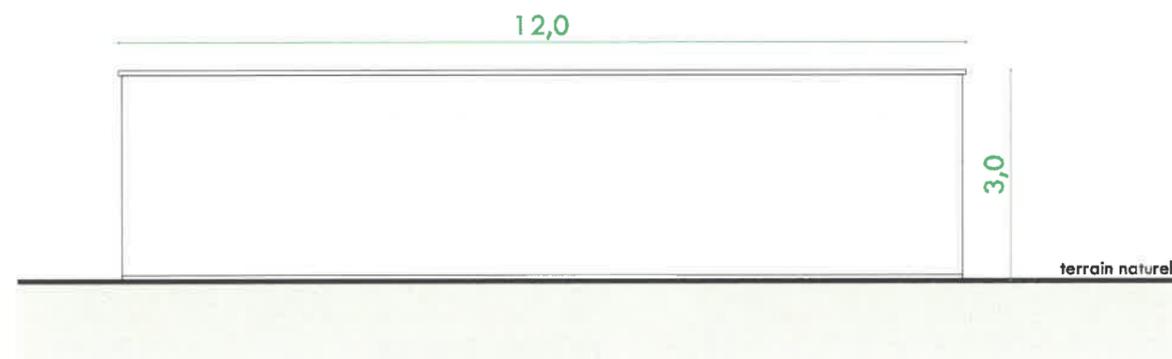


Façades avant et arrière

1 poste de livraison est implanté à l'intérieur de la clôture de cet flot de la ferme agrivoltaïque.



Façades latérales



0 2,5 mètres

PC5

3/1 plan et façades de détail du poste de livraison au 1/125



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410

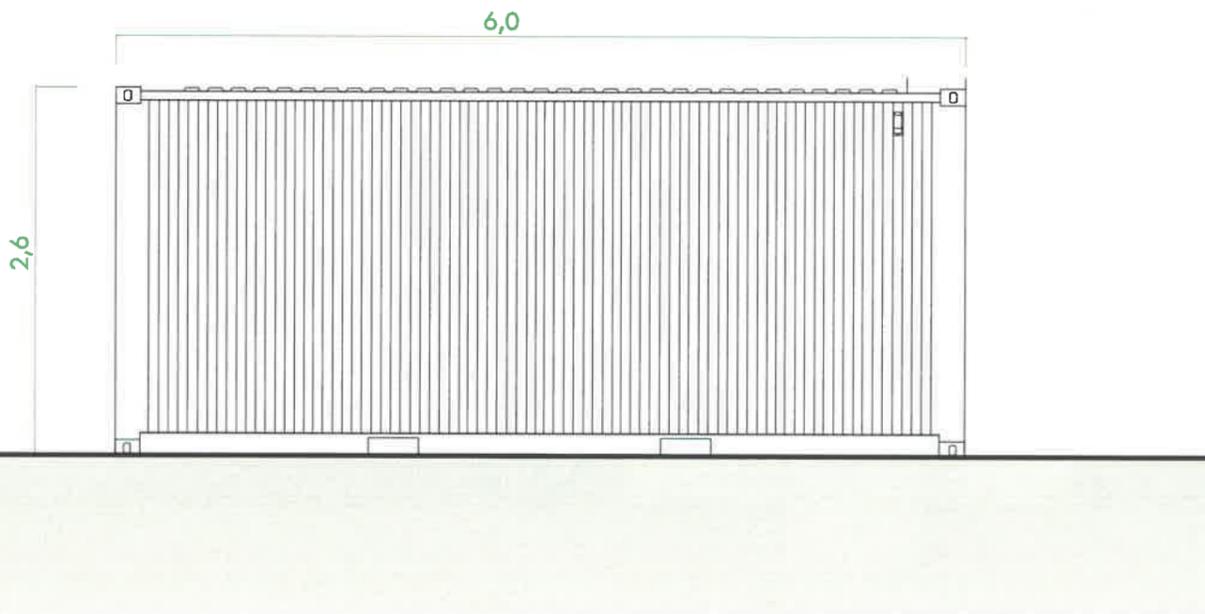
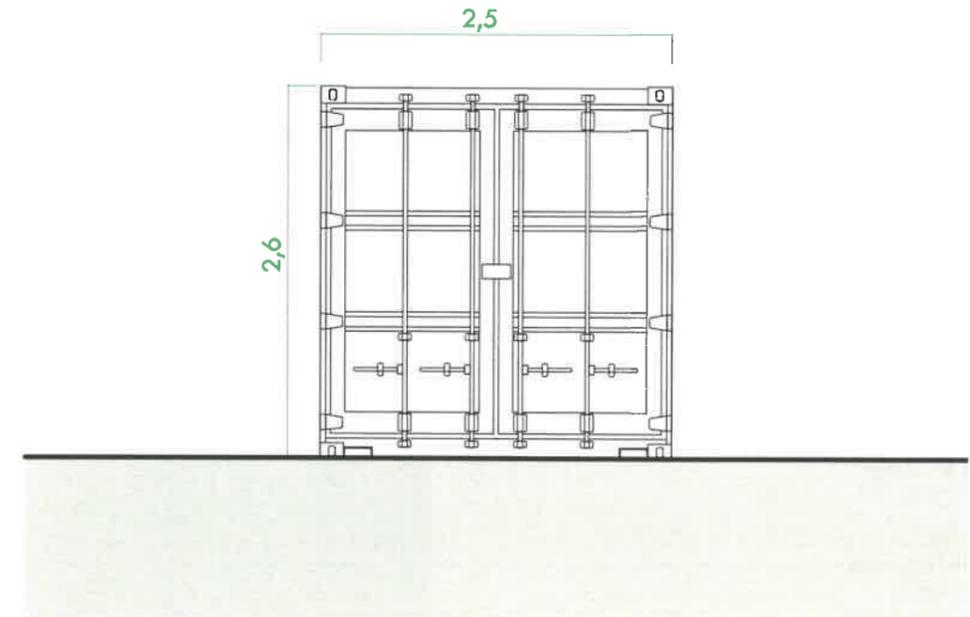


CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

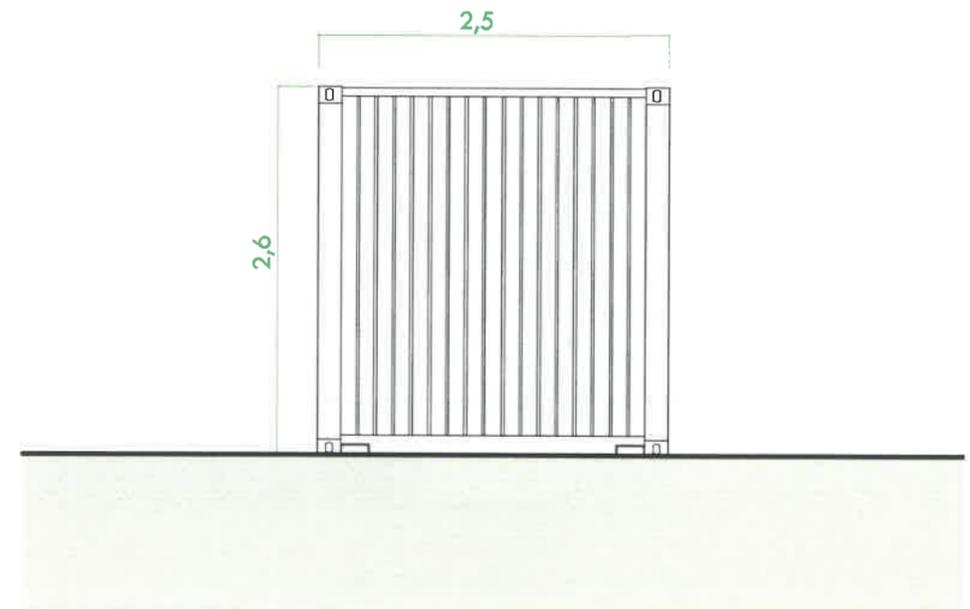
2 conteneurs sont implantés à l'intérieur de la clôture de cet îlot de la ferme agrivoltaïque.



Plan



Façades latérales



Façades avant et arrière



PC5

3/2 plan et façades de détail du local d'exploitation au 1/50



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

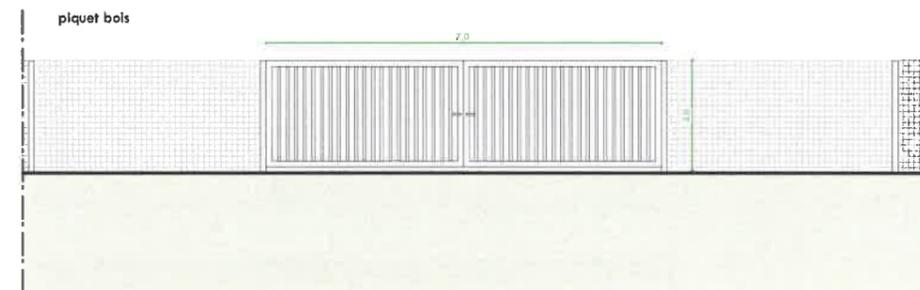
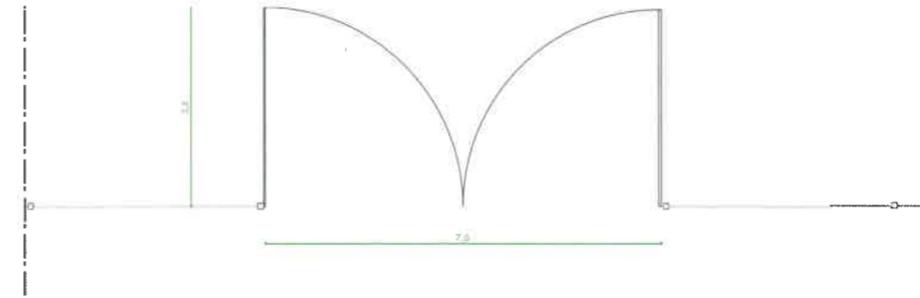
Commune de Pleyber-Christ
29410



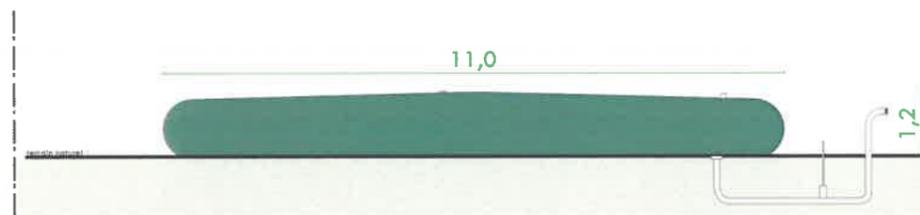
CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Plan



Plan et vue de face de la clôture



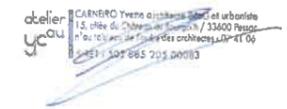
Façades latérales



3/3 plans et façades de détail
de la citerne et de la clôture
au 1/125



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

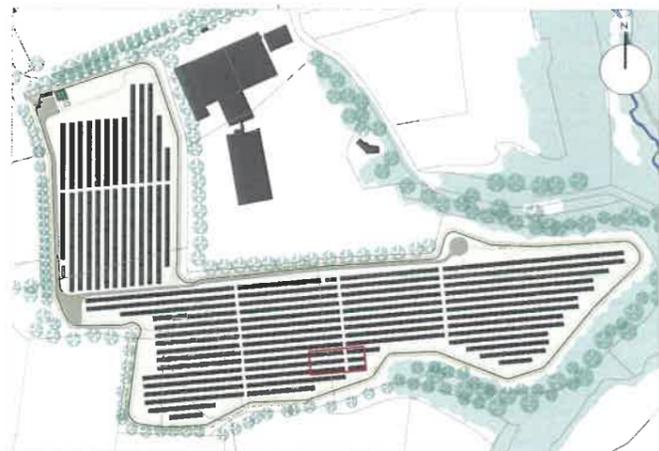
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(filot sud)

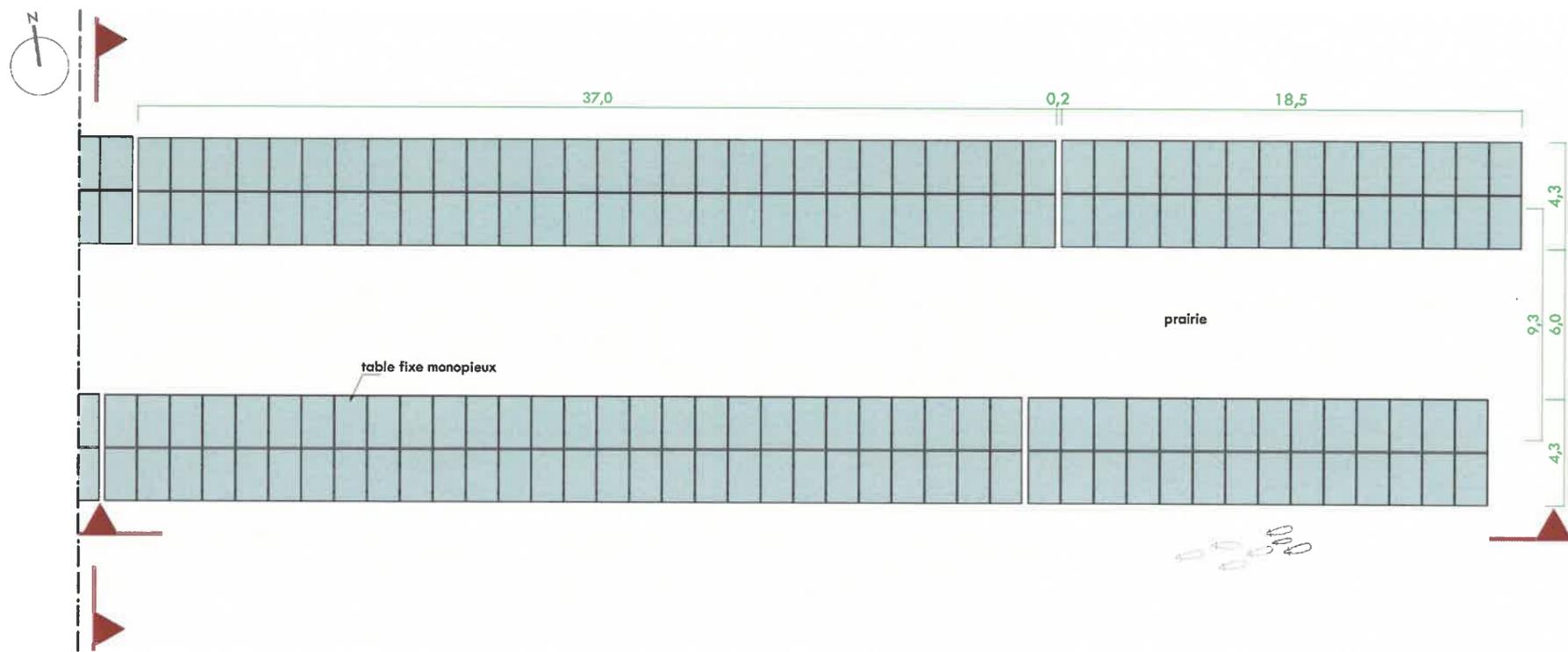
Commune de Pleyber-Christ
29410



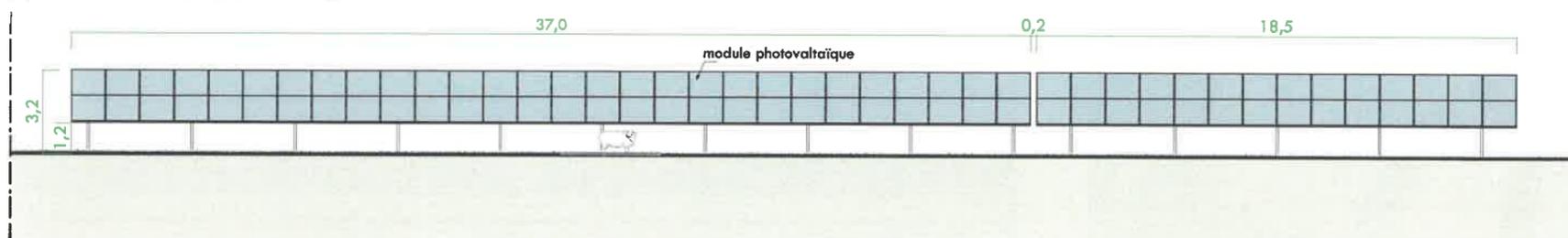
CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



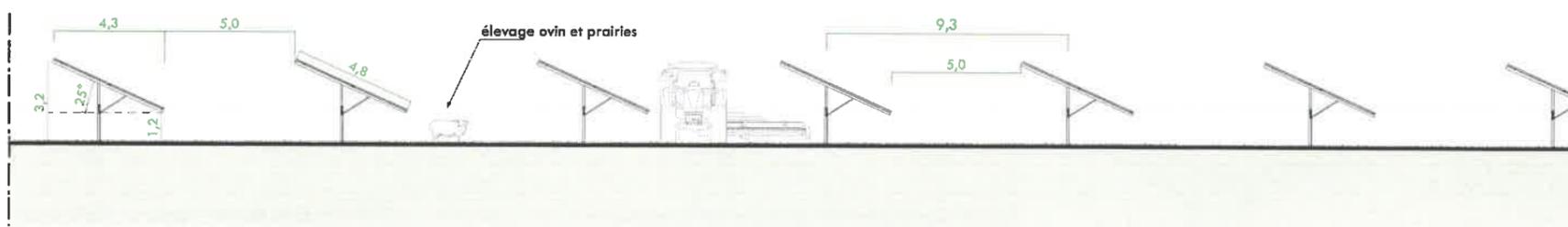
Localisation du détail



Extrait de plan des tables fixes



Vue de face des tables fixes



Vue latérale des tables fixes

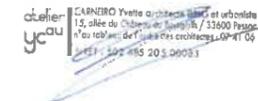
0 5 mètres

PC5

3/4 plan de détail des tables fixes au 1/250



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

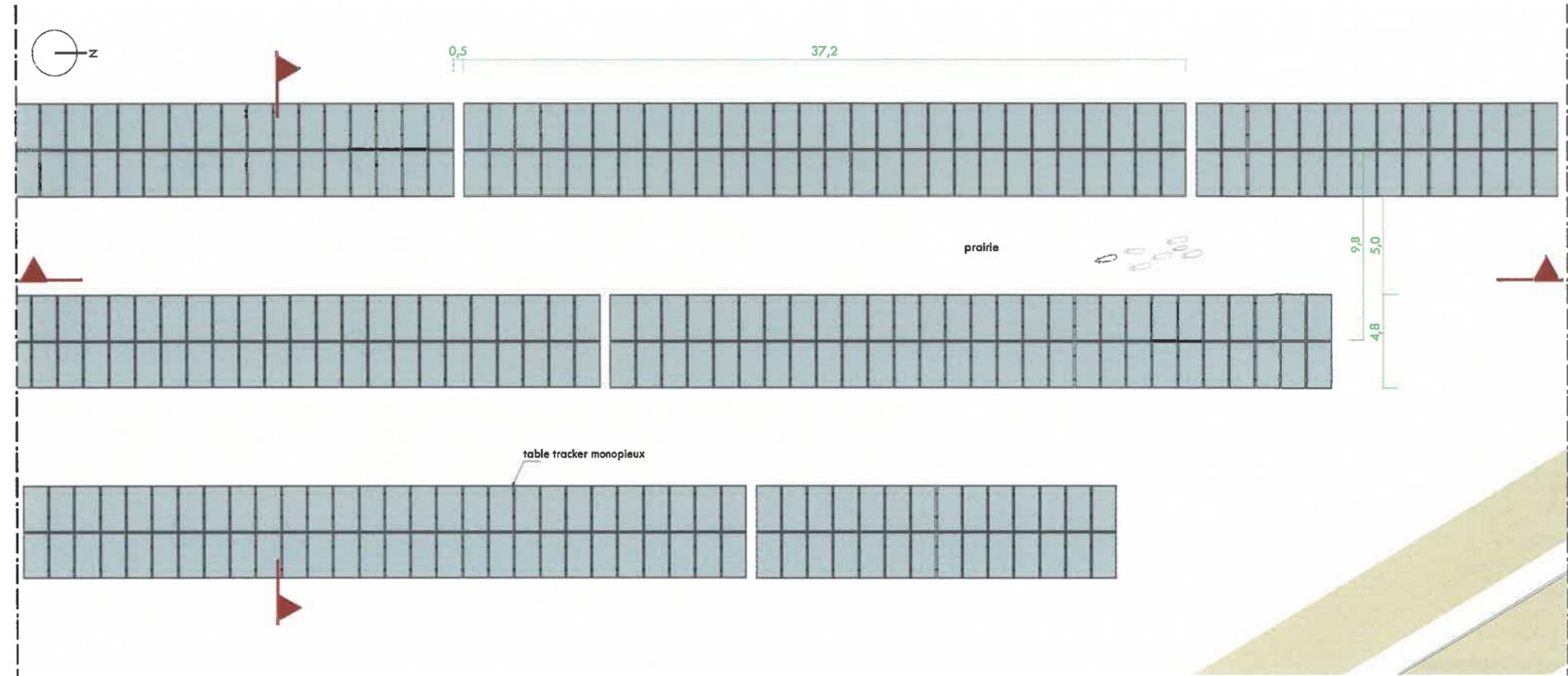
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(flot sud)

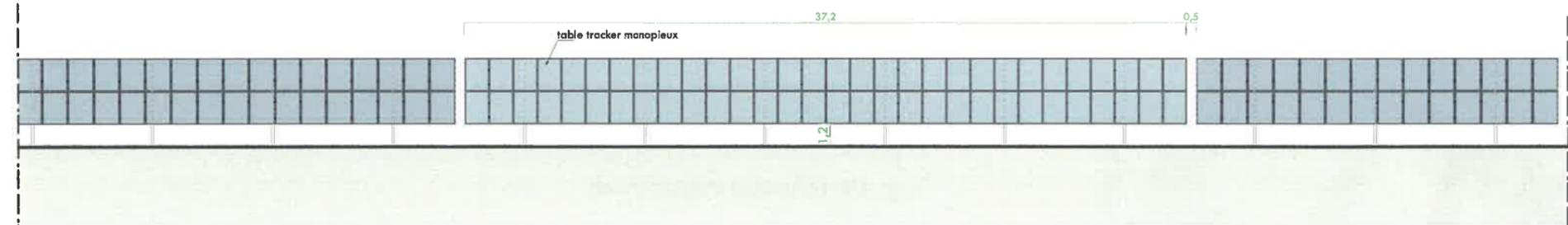
Commune de Pleyber-Christ
29410



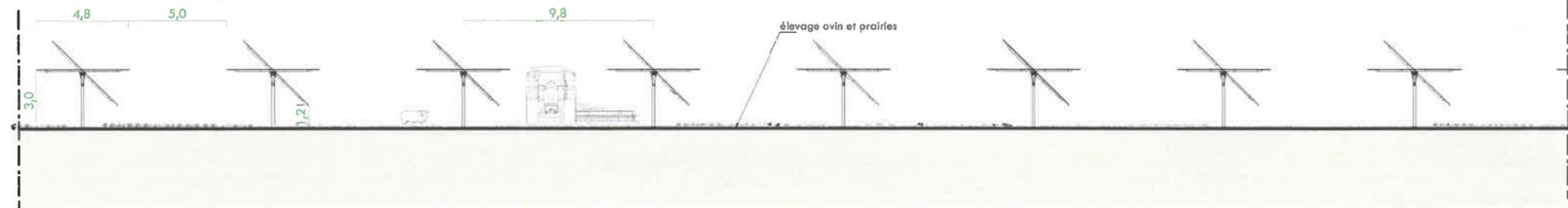
CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



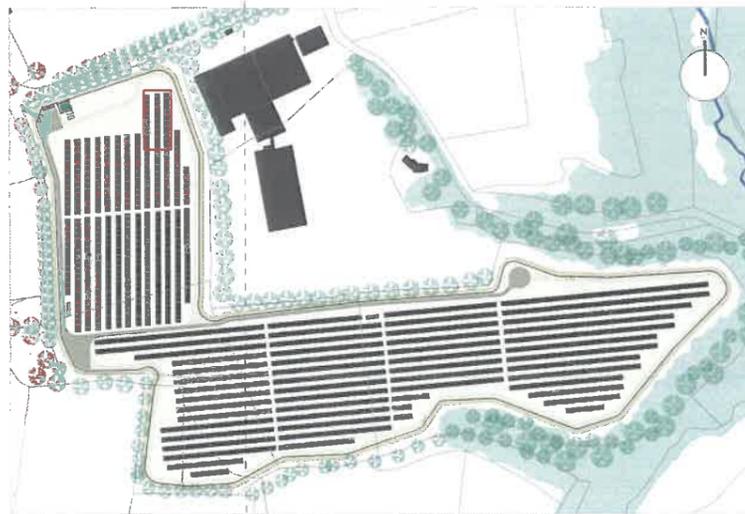
Extrait de plan des tables trackers



Vue de face des tables trackers



Vue latérale des tables trackers



PC5

3/5 plan de détail des tables tracker au 1/300



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

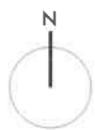
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410

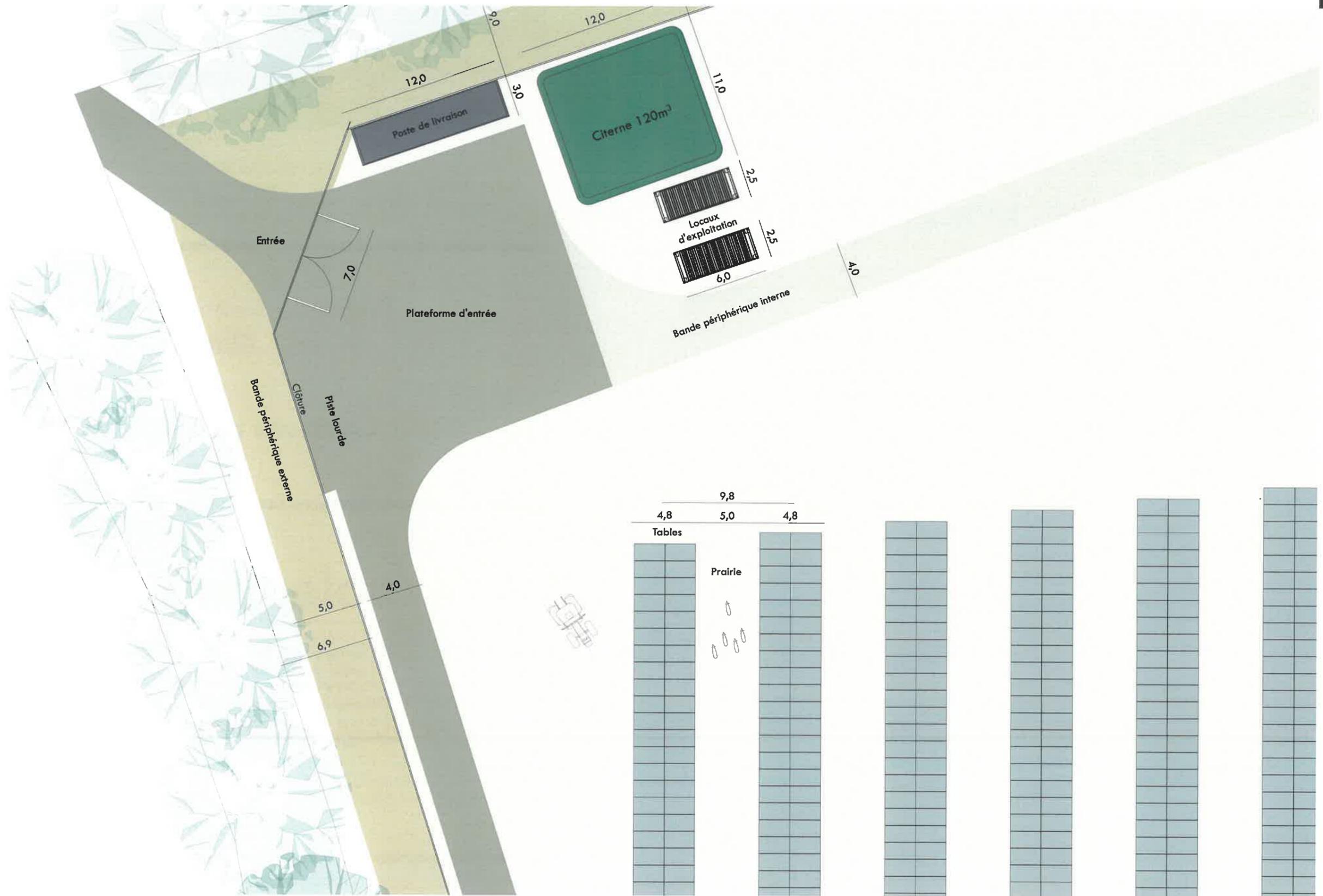


CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



- trame végétale existante
- parcelles cadastrales
- clôture et portail agricole
- clôture et portail
- poste de transformation
- poste de livraison
- modules photovoltaïques
- bandes périphériques externes
- bandes périphériques internes
- pistes lourdes
- citerne
- locaux d'exploitation

0 8 mètres



PC5

3/6 plan de détail sur l'entrée du site au 1/300



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Demande de Permis de Construire



CONTIS 24

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque (îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29 410

4/volet paysager

4/1 notice paysagère	PC4
4/2 notice paysagère	PC4
4/3 vues du site lointaine	PC6 /PC8
4/4 vues du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC7
4/5 vues du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC7
4/6 vues du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC7

Édition du 11 octobre 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)Commune de Pleyber-Christ
29410CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Établie d'après l'article R 431-8 du Code de l'Urbanisme

LOCALISATION DU PROJET

L'installation projetée est une ferme agrivoltaïque, composée de 3 îlots clôturés, portée par une exploitation, le GAEC du plateau Ohennec, combinant sur un même espace production agricole et production d'électricité d'origine renouvelable, raccordée au réseau électrique public de distribution.

Elle se compose de 3 îlots clôturés implantés sur la commune de Pleyber-Christ, appartenant à la Communauté de Communes du Morlaix dans le département du Finistère, en région Bretagne.

L'objet de la présente demande de permis de construire porte sur un îlot qui se localise à l'ouest de la commune et du bourg de Pleyber-Christ, au lieu-dit Keranguen.

La commune de Pleyber-Christ est soumise au règlement de la zone A du PLUi-H. La destination du projet est "Équipements d'intérêt collectif et services publics". Le site est affectée d'une servitude d'utilité publique : servitude aéronautique de dégagement (T5).

Le site est en partie concerné par une prescription du PLUi-H relative au traitement environnemental et paysager suivante : Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique. Les haies bocagères seront préservées.

Le site est également soumis aux dispositions du zonage d'assainissement collectif/non collectif, eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets.

Le projet de ferme agrivoltaïque respecte les dispositions réglementaires prévues dans le Code de l'urbanisme.

Liste des parcelles de l'îlot sud

section	n°parcelle	surface	
000YO	91	176 056 m ²	Lieu-dit Lohennec 29410
surface totale		176 056 m ²	Pleyber-Christ

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain sélectionné pour l'installation de l'îlot sud de la ferme agrivoltaïque s'implante sur un terrain agricole aujourd'hui cultivé en légume de plein champs.

L'ensemble du site clôturé objet du présent permis de construire représente 111 997 m². Les abords immédiats du site sont situés dans un contexte rural et bocager. Le site est bordé par un boisement de feuillus à l'est et entouré de haies bocagères. Il est desservi par un chemin au nord-ouest de l'îlot. L'accès au site se fait par la route de Keranguen. Il y a un ensemble bâti agricole au nord-est de l'îlot avec une covisibilité très faible notamment par la présence des haies.

Les travaux envisagés et leur mise en œuvre n'auront pas d'impact sur l'espace naturel existant.

Le site présente une topographie avec une légère pente décroissante vers l'est. La morphologie et le relief naturel ne seront pas modifiés.

PRÉSENTATION DU PROJET

Aménagements prévus sur le terrain

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur des structures tracker monopieux, des structures fixes, des équipements nécessaires à la conversion de l'énergie ainsi que les aménagements de voiries desservant l'îlot agrivoltaïque. Il est également prévu l'aménagement d'équipement agricole spécifique à l'élevage ovin (abri, abreuvoir, clôture électrique mobile, parc de contention, etc.). Le projet agrivoltaïque permet ainsi de développer une production agricole significative en coactivité avec une production d'électricité renouvelable elle aussi significative.

La pratique agricole sur cet îlot clôturé sera conduite sans produit phytosanitaire et nécessite peu d'interventions d'engins agricoles.

Les installations électriques sont accessibles par les services de secours et les techniciens par 3 portails (2 portails agricoles et 1 portail d'entrée) dont un situé en bordure du chemin d'accès à l'îlot. Elles disposent des organes de coupures d'urgence de l'îlot agrivoltaïque afin de permettre la mise en sécurité en cas d'intervention des services de secours.

Des nivellements légers et ponctuels pourront être nécessaires uniquement pour l'implantation des postes de transformation, citerne et poste de livraison.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinant

La transformation de l'énergie est possible par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques, qui sont regroupées sous forme de panneaux. L'énergie produite est en courant continu. Sur la ferme agrivoltaïque seront présents des onduleurs pour transformer ce courant continu en courant alternatif. Les postes de transformation ont pour rôle d'élever la tension du courant alternatif. Un local HTA sera aussi présent sur le site, il permettra de faire le lien entre cet îlot de production et le poste haute tension raccordé au réseau public de distribution.

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques et des aménagements de voiries le desservant suivants :

- deux postes de transformation de 3 x 12 mètres mutualisés avec un local HTA avec une hauteur de 3 mètres ;
- un poste de livraison de 3 x 12 mètres avec une hauteur de 3 mètres ;
- deux locaux d'exploitation de 2,5 x 6 mètres (soit 15 m²) avec une hauteur de 2,6 mètres ;
- 1 citerne souple de 120 m³.

Les installations seront implantées à l'intérieur de la clôture.

Traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

L'ensemble du site sera clos par une clôture de 2 mètres de hauteur hors sol. Elle préserve l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols. Cette clôture sera enterrée, en acier double torsadé de coloris gris à mailles dégressives, avec de grandes mailles en haut et des mailles de plus en plus serrées sur la partie basse pour éviter que les animaux se coincent dedans. Des passages à faune sont selon les recommandations du bureau d'étude écologique.

3 portails d'une largeur de 7 mètres seront installés dont 1 au niveau de l'entrée et 2 portails agricoles. Ils seront accessibles exclusivement aux services d'incendies et de secours et au personnel de l'activité agricole et solaire. Ce portail aura une hauteur maximale de 2 mètres. Il sera en acier de coloris gris (RAL 7005).

Des panneaux de signalisation d'interdiction d'accès au public seront affichés sur le portail du site.

Matériaux et couleurs des constructions

Conformément aux recommandations de l'étude paysagère les postes de transformation et de livraison seront de couleur vert foncé RAL 6003.

Le portail et la clôture seront en acier. Les piquets supportant la clôture seront en bois.

Les structures supportant les tables de modules ainsi que le cadre des panneaux photovoltaïques seront en acier galvanisé de couleur gris. Leurs cadres seront en aluminium (avant et arrière) avec des cellules bleu foncé.

Traitement des espaces libres, notamment des plantations

Le projet d'aménagement sera adapté à la topographie en place. La topographie du secteur ne sera pas modifiée par les aménagements projetés.

L'activité agricole du site sera maintenue, l'ensemble du site sera exploité en production fourragère sur lequel une troupe ovine pâturera selon la conduite du projet agricole dans l'année pour l'alimentation des animaux en fonction de la pousse des végétaux.

Les voies de circulation au sein du site et en périphérie resteront en prairies et seront donc enherbées, conformes aux préconisations du SDIS et permettront de conserver des zones de pâture. Elles nécessiteront l'usage d'engin tout terrain pour être pratiquées toute l'année. Également des travées agricoles sans modification de la structure du sol sont implantées afin de faciliter le déplacement des exploitants agricoles ainsi que la conduite du troupeau ovin.

En périphérie de cet îlot, aucunes haies ne seront implantées, car le réseau de haie présent rempli la fonction de masque visuel pour les enjeux paysagers.

PC4

4/1 notice paysagère

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

CARNEIRO Yvette architecte DPLG et rebouteuse
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
N° de registre de l'Ordre des Architectes : 074106
CSP/PT : 2015-09-20-01-0001

DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)Commune de Pleyber-Christ
29410CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Poste de transformation



Clôture



Citerne souple

Accès aux terrains, aux constructions et aux aires de stationnements

La route de Keranguen permet l'accès à l'îlot agrivoltaïque. La bande interne dessert l'ensemble des constructions de l'îlot.

A l'entrée principale de l'îlot est prévue une surface suffisamment grande pour le stationnement d'engins pour des opérations de maintenance ou agricole.

Il n'est pas prévu sur le site d'accueil régulier du public. Le site n'est pas un établissement recevant du public (ERP).

Les bandes périphériques et pistes sont constituées de la manière suivante :

- bande périphérique interne : zone de circulation enherbée (prairie) avec conservation de la structure actuelle,
- bande périphérique externe : zone de circulation enherbée (prairie) avec conservation de la structure actuelle,
- piste lourde : zone de circulation encailloutée pour une tenue à l'essieu de 12 tonnes.

Aménagement répondant aux préconisations pour la protection de la forêt contre les incendies et la protection des lisières forestières.

Les préconisations du SDIS sont respectées afin de limiter le risque de propagation d'éventuels incendies depuis le projet vers les milieux environnants, et vice versa.

1 citerne à incendie sans utilisation de béton d'une capacité de 120 m³ est implantée sur l'îlot afin d'assurer la défense incendie. Elle est installée dans un site clôturé et une colonne d'arrivée d'eau est prévue à l'extérieur de la clôture. Elle est implantée à plus de 10 mètres de tout matériel électrique.

Description des structures photovoltaïques

Afin de préserver l'intégrité des modules photovoltaïques et de permettre leur inclinaison, ces derniers sont disposés sur des supports formés par des structures métalliques primaires (assurant la liaison avec le sol) et secondaires (assurant la liaison avec les modules). Cet ensemble constitue les tables photovoltaïques.

Ces tables peuvent être fixes ou mobiles. Dans le cadre de l'îlot agrivoltaïque sud, les deux sont envisagés. Elles sont composées d'acier galvanisé, d'innox et de polymères. Le choix des structures a été fait en fonction des contraintes agricoles du projet, notamment la topographie de la parcelle, la conduite agricole actuelle et la culture envisagée.

La technologie fixe est extrêmement fiable par sa simplicité puisqu'elle ne contient aucune pièce mobile ni moteurs susceptibles de s'enrayer. Par conséquent, elle ne nécessite quasiment aucune maintenance. De plus, l'ensemble des pièces est posé et assemblé sur place. Ainsi, les phases de préparation sur site, génie civil, pose des structures et des modules, raccordement électrique et mise en place des locaux techniques sont réalisées localement.

Le système de structures fixes a déjà été installé sur de très nombreuses centrales au sol en France et dans le monde, ce qui assure une bonne connaissance du système, qui a d'ores et déjà prouvé sa fiabilité et son bon fonctionnement.

Les structures « tracker » à un axe, tout comme les structures fixes, sont réputées comme extrêmement fiables. Elles nécessitent un peu plus de maintenance car il y a des équipements mobiles mais représentent, au côté des structures fixes, la part de marché la plus importante dans le monde et possèdent ainsi un retour d'expérience important. A la différence des structures fixes, les lignes des structures sont installées selon l'axe nord/sud. Pour le suivi du soleil, les panneaux s'inclinent vers l'est le matin, sont à l'horizontale au midi solaire et inclinés vers l'ouest en fin de journée. Leur angle d'inclinaison peut varier. Aussi, l'ensemble des structures est assemblée et posée sur site. Ainsi, les phases de préparation sur site, génie civil, pose des structures et des modules, raccordement électrique et mise en place des locaux techniques sont réalisées localement.

PC4

4/2 notice paysagère

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(îlot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

PC6
PC8

4/3 vues du site dans son environnement lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(ilot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410



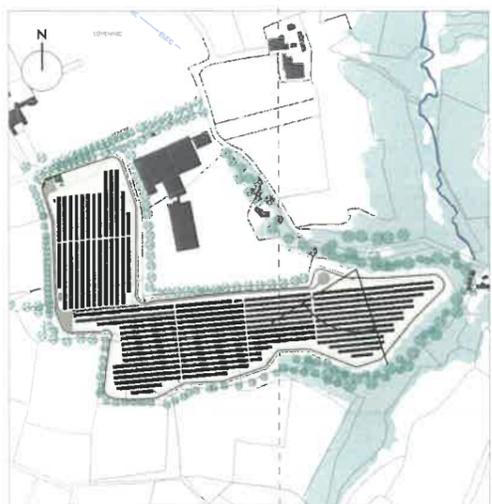
CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Vue du site avant intégration du projet



Vue du site après intégration du projet



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

PC6
PC7

4/4 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(filot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410



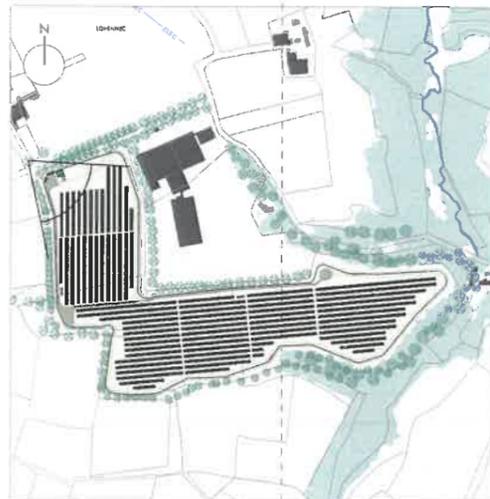
CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Vue du site avant intégration du projet



Vue du site après intégration du projet



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

PC6
PC7

4/5 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG et titulaire
15, allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106
Code APE - NAF 7111 Z

DPC

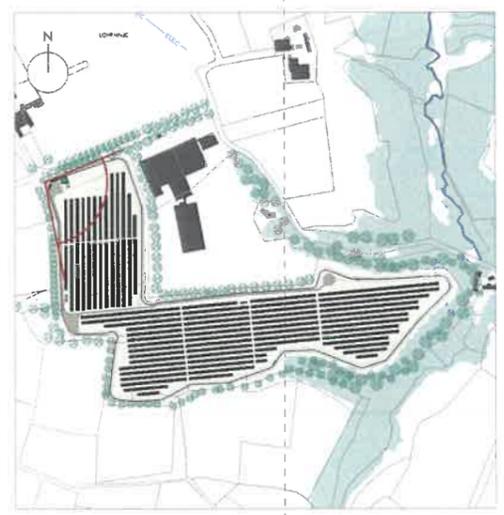
Dossier édité le
11 octobre 2023

Projet de ferme
agrivoltaïque
(flot sud)

Commune de Pleyber-Christ
29410



CONTIS 24
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue du site avant intégration du projet



Vue du site après intégration du projet

PC6
PC7

4/6 vues du site avant et après projet

atelier
ycau
Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
ycau
Yvette Carneiro architecte DPLG et urbaniste
15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC
Plus d'infos de l'atelier architecte YC AU
Téléphone : 06 47 81 65 75 / 06 47 81 65 75

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.